

RÉGLEMENT DU PRIX NOVEMBRE À VITRY 2023

Pour CANDIDATER :

Du 1ER AU 30 SEPTEMBRE 2023

Le dépôt de candidature se fait en ligne, via la plateforme survey: (lien dans la rubrique «Déposer sa candidature»)

Si vous ne pouvez pas accéder à l'inscription en ligne, merci de d'envoyer le portfolio et fiche contact à cette adresse :

prixnovembreavitry2023@gmail.com

Le concours est l'occasion d'aborder tous les « possibles » de la peinture, notamment lorsque celle-ci se rapproche du volume ou de l'œuvre graphique.

Fruit de la sélection opérée par un jury composé d'artistes, le Prix annuel Novembre à Vitry esquisse un paysage de la peinture contemporaine, entre pluralité des esthétiques, diversité des formes et manières d'appréhender le médium.

Réunissant une 30aine d'œuvres, la 55ème édition se tiendra du 18 novembre 2023 au 21 janvier 2023, en parallèle de l'exposition des lauréates de l'année précédente, Carole Mousset et Soraya Rhofir.

Le prix est ouvert aux artistes français-ses et étranger-ères de toutes tendances et abordant la question picturale sous toutes ses formes.

POUR CANDIDATER

L'appel à candidature, destiné à tout-e artiste à même de présenter une production picturale contemporaine, est diffusé d'août à septembre via le circuit de diffusion de l'art contemporain.

Modalités de sélection :

- Chaque candidat-e doit proposer une œuvre, qui sera soumise à une sélection par un jury composé de 5 artistes renommé-es de la scène française et internationale.
- Les candidatures sont composées d'une fiche contact, ainsi que d'un portfolio devant être anonyme. Les membres du jury se baseront sur ce document anonyme afin d'établir la sélection des œuvres.
- Le jury sélectionnera une trentaine d'œuvres afin d'être exposées au sein des murs de la Galerie municipale Jean-Collet, entre le 18 novembre et le 21 janvier 2023.
- Une deuxième réunion du jury à l'occasion du vernissage de l'exposition permettra ensuite de nommer les deux artistes lauréat-es du Prix Novembre à Vitry 2023. Les deux lauréat-es verront leur œuvre acquise par la municipalité à hauteur de 5 500 euros. Une exposition en duo leur sera consacrée l'année suivante, ainsi que l'édition d'un catalogue.

Critères d'éligibilité et de sélection :

- Les candidat-es doivent être âgé-es au maximum de 41 ans à la date du vernissage de l'exposition (date de naissance est ultérieure au 18/11/1982).
- L'œuvre candidate doit être d'un format maximum de 200 cm x 200 cm (également valable pour les polyptyques et les encadrements).
- Des œuvres en trois dimensions peuvent être également proposées par les candidat-es, sous réserve d'en préciser préalablement les dimensions et le poids au régisseur de la Galerie municipale Jean-Collet, Romain Métivier : romain.metivier@mairie-vitry94.fr

Calendrier:

- L'appel à candidatures est ouvert du 1er septembre au 30 septembre 2023.
- L'annonce de la sélection sera faite mi-octobre, après une première sélection par le jury.
- Les candidat-es sélectionné-es doivent acheminer leur œuvre par leur propre moyen, et sur rendez-vous, avant le 3 novembre.
- Après un deuxième tour de sélection par les jurys, l'annonce des deux lauréat-es du Prix Novembre à Vitry 2023 sera réalisée le soir du vernissage de l'exposition.





Déposer sa candidature :

Le dépôt de candidature se fait en ligne, via la plateforme suivante : <https://survey123.arcgis.com/share/00f9a187046147568a8c6be-25082d18e?portalUrl=https://sig.mairie-vitry94.fr/portal>

Si vous ne pouvez pas accéder à l'inscription en ligne, merci de d'envoyer le portfolio ainsi qu'une fiche contact (Nom, Prénom, Adresse mail, Adresse postale, Téléphone), à l'adresse suivante : prixnovembreavitry2023@gmail.com

Le dépôt de candidature comprend le renseignement d'une fiche contact via la plateforme en ligne ainsi que le dépôt d'un **portfolio anonymisé** par le candidat.e.

Le portfolio doit être en un seul pdf doit être au format A4 et ne doit pas dépasser 10 pages ; le poids du fichier ne doit pas excéder 5 Mo. Le dossier doit comporter les éléments suivants et dans cet ordre :

- **page 1** : le visuel de l'œuvre candidate avec sa légende complète avec la mention «œuvre candidate» qui ne mentionne pas le nom de la ou du candidat.e
- **page 2** : une brève note de présentation de la démarche artistique (1500 signes maximum) qui ne mentionne pas le nom de la ou du candidat.e
- **pages suivantes** : 8 pages maximum de reproductions d'œuvres afin d'aider à la contextualisation du travail, qui ne mentionnent pas le nom de la ou du candidat.e.

Le dépôt des œuvres se fait sur
RENDEZ-VOUS
du 23 octobre au 3 novembre 2023

- du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 13h30 à 18h
- les samedis de 14h à 18h
- par voie postale à l'adresse :
Galerie municipale Jean-Collet
59, avenue Guy-Môquet
94400 Vitry-sur-Seine

Dépôt des œuvres sélectionnées

Chaque artiste sélectionné-e par le jury doit faire parvenir à ses frais son œuvre (en personne, par un intermédiaire, par courrier, par coursier en tenant compte des délais supplémentaires nécessaires). Un rendez-vous doit être fixé avec le régisseur de la galerie Romain Métivier pour chaque dépôt d'œuvre.

Un constat d'état de l'œuvre sera réalisé lors de son dépôt, les membres de la galerie se réservant le droit de ne pas l'exposer si son état ne permettait pas sa présentation ou si elle n'était pas conforme aux indications du dossier de candidature ayant permis la sélection.

Les éventuelles dégradations liées à son expédition ne seront pas prises en charge par la Ville de Vitry-sur-Seine. Il appartiendra aux participant-es de se couvrir eux-mêmes et elles-mêmes pour les risques possibles encourus, en particulier pour les œuvres fragiles.

L'exposition :

Les artistes dont l'œuvre est sélectionnée s'engagent à la laisser à disposition de la Galerie pendant la durée intégrale de l'exposition.

Le montage se fera en fonction des indications techniques communiquées par les artistes si celles-ci sont particulières. Les œuvres sélectionnées seront assurées par la Ville de Vitry-sur-Seine, à compter du 23 octobre, le temps de leur exposition et jusqu'aux dates de retrait indiquées.

Les frais de production des œuvres et l'emballage pour son dépôt sont à la charge de l'artiste. L'emballage retour (papier bulle) sera assuré par la galerie pour son retrait à la fin de l'exposition ; le coût de tout transport est à la charge de l'artiste.

Désignation des 2 lauréat-es du prix Novembre à Vitry et contenu du prix

Le samedi 18 novembre 2023 au cours du vernissage, le jury décernera parmi les œuvres sélectionnées deux lauréat-es dont l'œuvre sera acquise par la Ville de Vitry-sur-Seine pour une valeur de 5 500 € chacune.

Une exposition des deux lauréat-es sera organisée à la Galerie municipale Jean-Collet en 2024. Pour la désignation des deux lauréat-es, l'envoi d'un dossier plus complet sera demandé aux artistes sélectionnés-es. Il pourra être composé de tout élément que l'artiste jugera nécessaire à la compréhension de son travail auprès des membres du jury.

Les décisions concernant la sélection des œuvres et l'attribution des Prix seront sans appel.

Aucun droit de participation ne sera perçu. Tout-e artiste, par le seul fait de l'envoi de son œuvre, se soumet aux conditions du présent règlement.

Le retrait des œuvres sélectionnées

Il se fera dans les deux semaines après la fin de l'exposition sur rendez-vous.

Communication

Une demande de renseignement complémentaire sera adressée aux artistes sélectionnés-es pour la réalisation d'un livret diffusé le temps de l'exposition. Ils devront envoyer par mail des éléments biographiques, une note d'explication en nombre de signes précisés et un visuel de haute définition de l'œuvre exposée. À des fins de promotion de leur travail et du Prix (documents destinés à la presse, sites Internet, web, catalogue, application...), les artistes acceptent de céder les droits de reproduction à titre gracieux de l'œuvre présentée pendant l'exposition Novembre à Vitry.

NOVEMBRE À VITRY

PRIX INTERNATIONAL
DE PEINTURE
DE VITRY-SUR-SEINE

CANDIDATURE

LE PRIX S'ADRESSE À TOU-TES LES ARTISTES DE MOINS DE 41 ANS DONT LA PRATIQUE ABORDE DES QUESTIONS DE PEINTURE.

LE/LA CANDIDAT·E DEVRA PROPOSER UNE OEUVRE DE MAXIMUM 200 CM X 200 CM.

PRIX

LES OEUVRES SÉLECTIONNÉES SERONT EXPOSÉES À LA GALERIE MUNICIPALE JEAN-COLLET

DEUX ARTISTES DE LA SÉLECTION SERONT NOMMÉ·ES LAURÉAT·ES. LEUR OEUVRE SERA ACQUISE POUR UN MONTANT DE 5 500 €, ET ENTRERA DANS LA COLLECTION MUNICIPALE DE VITRY-SUR-SEINE.

LES DATES À RETENIR

CANDIDATURE DU 1 SEPTEMBRE AU 30 SEPTEMBRE 2023

DÉPÔT DES OEUVRES 23 OCTOBRE AU 3 NOVEMBRE 2023

EXPOSITION DES OEUVRES SÉLECTIONNÉES DU 18 NOVEMBRE 2023 AU 21 JANVIER 2023